



UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ORTHOPHONISTES GRAND-EST
11, rue de l'Eglise 51 400 Moumelen-le-Grand
Association enregistrée auprès de la direction de l'information légale et administrative 51-MARNE

Charte de présentation de la profession d'orthophoniste

À destination des intervenants en milieu scolaire et lors de forums d'orientation

1. Objectifs de l'intervention

- Sensibiliser les participants (élèves, visiteurs) aux missions et aux enjeux du métier d'orthophoniste.
- Promouvoir une image fidèle, positive et inclusive de la profession.
- Susciter des vocations tout en présentant les réalités du parcours de formation et du métier.

2. Valeurs fondamentales à transmettre

- Le respect de la diversité des troubles et des personnes accompagnées.
- L'écoute, l'éthique, l'empathie et la bienveillance dans l'accompagnement.
- La rigueur scientifique et la démarche clinique, au cœur de la pratique.
- Le travail en réseau avec les autres professionnels de santé, de l'éducation et du médico-social.

3. Contenu de l'intervention

L'intervention pourra présenter :

- **Le cursus de formation** (Parcours Sup, études, diplômes, lieux de formation).
- **Le quotidien de l'orthophoniste** (types de patients, lieux d'exercice, interventions possibles).
- **Les champs de compétence** : TND, troubles oro-myofonctionnels, troubles neurologiques, etc.
- Témoignages et anecdotes professionnelles (dans le respect de la confidentialité).
- Les perspectives d'avenir et l'évolution du métier.

4. Posture de l'intervenant

- Être **représentatif de la profession** : en accord avec les valeurs déontologiques.

- Adopter un **langage clair et accessible** pour le public visé.
- Encourager les questions, et l'interactivité.

5. Supports & Ressources

- Utiliser des supports visuels et pédagogiques adaptés à l'âge du public. Des supports peuvent vous être fournis.
- Respecter le cadre imposé par les organisateurs (durée, espace, normes de sécurité, etc.).

6. Respect du cadre éthique et légal

- Ne pas divulguer d'informations confidentielles issues de la pratique clinique.

7. Indemnités

- Suite à l'intervention, faire parvenir à l'URPS à l'adresse urps.orthophonistes.grandest@gmail.com, la fiche retour de la 'intervention + une photo du stand du jour de l'intervention ou une attestation de présence délivrée par l'établissement.
- La photo pourra être publiée sur le site internet de l'URPS. Attention à ce que les personnes extérieures ne soient pas identifiables sur les photos afin de respecter le droit à l'image.
- Une indemnité de 47.5 € par heure ou 166.40 € par demi-journée sera versée.
Joindre un RIB, et préciser ci-après les horaires et jour d'intervention.

Je soussignée Mme/M....., atteste avoir animé une action de présentation du métier d'orthophoniste.

Cette action à eu lieu le (préciser date et horaires).....,
dans l'établissement (préciser type + lieu).....,
à destination du public (préciser niveau et nombre de classes, nombres d'élèves, etc...).

Fait en double exemplaire

A

Le/...../.....

Pour l'intervenant orthophoniste
Nom Prénom Signature

Pour l'URPS Orthophonistes Grand-Est
Son Président, Pierre-Olivier FRANÇOIS

